



RÈGLEMENT OFFICIEL COLOR RUN MARMAY 2026

Samedi 12 septembre 2026 – Les Tirelles,
Cloyes-les-Trois-Rivières

Article 1 – Organisation

La Color Run est organisée par l'association Marmay.

Article 2 – Épreuve

Parcours de 5 km accessible en courant ou en marchant.

Article 3 – Participation

Ouvert à tous. Les mineurs doivent être accompagnés ou présenter une autorisation parentale.

Article 4 – Inscriptions

Inscriptions sur ProTiming. Tarif : 15 € adulte, 5 € enfant jusqu'à 12 ans.

Article 5 – Pack

Chaque inscrit reçoit un tee-shirt, une paire de lunettes et un sachet de poudre colorée.

Article 6 – Sécurité

Les participants respectent les consignes des bénévoles et le code de la route lorsque nécessaire.

Article 7 – Santé

Chaque participant certifie être apte à pratiquer une activité physique.

Article 8 – Poudres

Les poudres utilisées sont non toxiques mais il est recommandé de porter les lunettes fournies.

Article 9 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'association Marmay à utiliser les photos et vidéos de l'événement à des fins de communication.

Article 10 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou non-respect du présent règlement.

Article 11 – Annulation

En cas de force majeure ou d'intempéries, l'organisation pourra modifier ou annuler l'événement.

Article 12 – Acceptation

Toute inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.